



PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté préfectoral relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande de Déclaration d'Intérêt Général concernant des travaux de gestion de la ripisylve et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements, confortement de berges par génie végétal et gestion des zones humides sur le bassin versant des Corbières Maritimes portée par le Syndicat du Bassin Versant Corbières maritimes.

Par arrêté du 17 décembre 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du 29 janvier 2025 au 28 février 2025 inclus**.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Conformément aux dispositions de l'article R.214-95 du Code de l'environnement, le Préfet concerné par le projet statuera par arrêté préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur :

Madame Nathalie DELBECQUE, consultante juridique en droit de l'urbanisme, de l'environnement et droit rural, est désignée en qualité de commissaire enquêteur et Madame Christine FASQUELLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne les communes de Caves, La Palme, Leucate, Treilles, Feuilla et Fitou. La commune de Caves est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquête, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public du **29 janvier 2025 au 28 février 2025 inclus** dans les mairies de :

- **Caves** - 4, rue de la Mairie - 11510 Caves
- **Leucate** - 34 rue Docteur-Sidras - 11370 Leucate
- **Treilles** - 8 place de la Fontaine - 11510 Treilles

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.democratie-active.fr/dig-corbieres-maritimes/>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dig-corbieres-maritimes/>
- à partir du site internet des services de l'État de l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau/DIG-Declaration-d-interet-general>
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en Mairie de Caves - 4, rue de la Mairie - 11510 Caves.

Le dossier comporte notamment un dossier de demande de déclaration d'intérêt général comportant un résumé non technique.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- Caves le 29 janvier 2025 de 14 h 00 à 17 h 00
- Leucate le 07 février 2025 de 14 h 00 à 17 h 00
- Treilles le 17 février 2025 de 14 h 00 à 17 h 00
- Caves le 28 février 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- consignées sur les registres déposés en mairies de Caves, Leucate et Treilles ;
- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : dig-cm@democratie-active.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dig-corbieres-maritimes/>
- ou envoyées par courrier à la mairie de Caves – 4, rue de la Mairie - 11510 Caves – à l'attention de Madame Nathalie DELBECQUE, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairies de Caves, Leucate et Treilles ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire – 52, rue Jean Bringer – 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État du département de l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau/DIG-Declaration-d-interet-general>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat des Bassins Versants des Corbières Maritimes – 13, rue du moulin à vent - 11200 Thézan-des-Corbières.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Monsieur Florian **COULON**, technicien de rivière secteur Aude Aval
Tél. : 06.43.80.93.42 - Mail : florian.coulon@smmar.fr